

Le Bureau d'Assistance aux Victimes, un service essentiel au cœur de la zone

Tulay et ses deux collègues, Sylvie et Daisy ont aménagé un endroit agréable et calme afin de recevoir les victimes en toute intimité.

Le bureau d'assistance aux victimes est essentiel au bon fonctionnement de la zone de police. Nous avons rencontré Tulay, Sylvie et Daisy pour faire ensemble le tour de la question...

- Tulay, bonjour, peux-tu me présenter ton service en quelques mots ?

Notre service occupe trois personnes. Nous disposons chacune d'une formation de psychologue et d'autres formations de terrain spécifiques telles que l'EMDR¹ et l'EFT² qui sont des techniques de thérapie brève utilisées pour le traitement des traumatismes. Le bureau d'assistance aux victimes est disponible en permanence, nous assurons les gardes de nuit et de W-E en alternance.

- Combien de personnes rencontrez-vous chaque année ?

Pour l'année 2011, nous avons traité 388 dossiers dans lesquels peuvent être prises en charge une à plusieurs personnes.

- Comment décririez-vous vos missions ?

Nous avons quatre missions principales. La première est la sensibilisation et la formation des policiers. Nous les formons à l'annonce de la « mauvaise nouvelle » par exemple ou encore à la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales. Cela leur permet de gérer seul dans la plupart des cas. Lorsque la situation l'exige, ils font appel à nous, en urgence ou non. Notre seconde mission est donc l'intervention dans ce type de situation. Nous nous occupons également de la réorientation vers les services de seconde ligne tels que le Service d'Accueil aux Victimes du parquet ou l'asbl Résilience. Il y a également la Cellule Mons-Vif du CPAS de Mons qui met à disposition une équipe pluridisciplinaire et des lieux d'hébergement d'urgence.

Notre dernière mission est le suivi du personnel policier en collaboration avec l'Appui Psychologique aux Intervenants de la Province du Hainaut, notamment, lors d'intervention traumatisante du personnel.

Sylvie et moi-même sommes également personne de confiance en cas de harcèlement moral au travail.

- Vous vous intéressez également aux violences intrafamiliales. Pourriez-vous nous décrire la procédure mise en place dans de telles situations ?

Depuis 2006, sont apparues deux circulaires du Parquet des Procureurs Généraux en matière de violences intrafamiliales et conjugales. La zone de police s'est engagée à



1 Eye Movement Desensitization and Reprocessing (EMDR) ou Mouvement des yeux, désensibilisation et retraitement (de l'information) est une thérapie spécialisée dans le traitement du syndrome de stress post-traumatique.

2 L'Emotional Freedom Technique (littéralement : « Techniques de liberté émotionnelle ») a pour but d'alléger les souffrances émotionnelles des personnes.

suivre scrupuleusement ces directives, dans l'intérêt des victimes. Seule la zone de Mons-Quévy la met concrètement en application. Il s'agit d'un choix de notre chef de corps et d'une des priorités de notre plan zonal de sécurité. Chaque dossier concernant les violences intrafamiliales est analysé par l'une d'entre nous. Nous prévoyons ensuite une revisite de l'agent de quartier au plus tard un mois après les faits. Si cela s'avère nécessaire, que les faits sont récurrents par exemple, nous rencontrons les personnes dans nos locaux. Grâce à nos dossiers très complets, le parquet peut ainsi avoir une réaction plus efficace.

- Rencontrez-vous des cas de mariages forcés ?

Oui, quelques-uns. Il faut bien se rendre compte qu'aucune religion n'impose de mariage et que ce sont les habitudes culturelles qui s'en chargent. Dans ce genre de cas, nous mettons la personne en sécurité et demandons l'établissement d'un procès-verbal. Il faut savoir qu'il n'existe pas d'associations spécifiques pour leur venir en aide. Les foyers pour femmes battues ou maisons maternelles ne sont pas encore adaptés à leur problématique.

- Menez-vous des actions spécifiques de prévention par rapport à ce sujet ?

Oui, je travaille en collaboration avec Michelle Waelpuut, conseillère communale, entre autre lors de la semaine de sensibilisation contre les violences faites aux femmes (fin

novembre). Nous avons organisé en 2010 un colloque sur le sujet avec plusieurs intervenants.

Nous avons également présenté le film « Die Fremde » (L'étrangère) à un public composé de futurs enseignants et éducateurs. Notre but est d'informer le public que les mariages arrangés voire forcés, chez nous, ça existe aussi !

Une campagne d'affichage a également été mise en place afin de toucher le plus grand public.

- Que doit faire une femme qui se reconnaît dans cette situation ?

Il faut lui conseiller d'appeler le 101. L'opérateur à l'autre bout de la ligne, sur base des éléments donnés par la victime, enclenche une procédure bien précise de prise en charge de ce type de faits. Il est notamment prévu, dans le cadre de cette procédure, d'activer le renvoi vers le bureau d'assistance aux victimes, de manière systématique. L'opérateur encode certains mots clefs comme « on veut me marier », « mariage forcé » et la procédure apparaît directement sur l'écran.

Tulay, merci pour cette présentation de ton travail et de celui de tes collègues.

Propos recueillis par Stéphanie Coupez

Une rencontre entre la police et Mr Marc Barvais, Bourgmestre f.f. de la ville de Mons.

Afin de mieux comprendre le travail de terrain des policiers, Mr Barvais les a rencontrés ce 16 février. Cela a été l'occasion d'échanger les points de vue. Le Bourgmestre s'est montré très à l'écoute des policiers qui lui ont exposé la réalité du terrain. Il a quant à lui relayé les différentes préoccupations des citoyens rencontrées à l'occasion de son nouveau mandat.

